

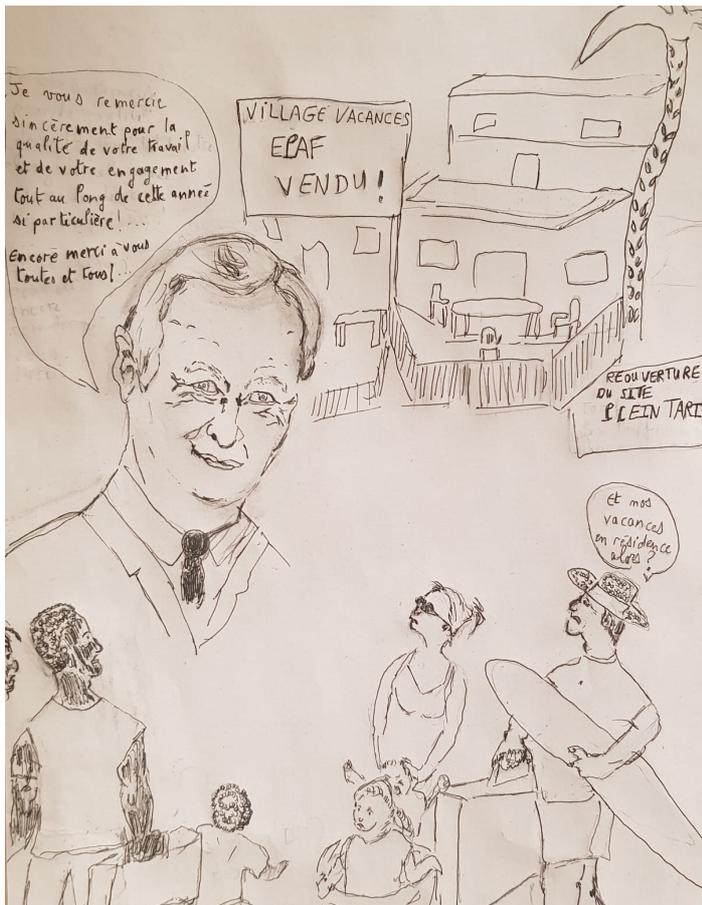


LA CIGOGNE journal de la section CGT Finances Publiques 68

Avril 2021



Liquidation du Parc EPAF



L'action sociale au sein de notre Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance vise à « améliorer » selon la DGFIP, (portail Ulysse national) les conditions des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles en leur apportant un service social. Or, aujourd'hui, on assiste à une véritable régression sociale concernant le volet vacances et loisirs de l'action sociale menée par le Ministère, volet qui semble totalement disparaître. Jusqu'à présent, EPAF mettait en œuvre des prestations de vacances depuis 1956 en offrant des vacances aux agents actifs et retraités à des tarifs sociaux dans les résidences mises à disposition par le ministère.

Alors que les agents triment au travail, font des efforts pour s'adapter à la crise sanitaire et aux mesures gouvernementales qu'ils subissent, on assiste sans crier gare, à la volonté du Ministère de **céder l'ensemble du parc des résidences et de l'activité** à un repreneur du tourisme.

En somme, **cela serait la fin des vacances à des tarifs sociaux pour les collègues dans pas loin de cinquante résidences (location, village de vacances, gîte) au quatre coins de l'hexagone et au-delà.** Cette décision perfide et mesquine montre encore une fois de plus, non seulement que l'Etat cherche par tout moyen à faire des économies, mais aussi ce dont, en matière de turpitude, nos Hauts responsables sont capables.

Le dialogue social qu'entend mener, à sa façon, l'administration est insignifiant et la confiance en nos politiques et haut-fonctionnaires est définitivement rompue. Gare aux prochaines élections locales et nationales. L'allusion est permise même en période covid-19 et à l'approche de la période pré-électorale.

L'intersyndicale plénière de l'ensemble des syndicats nationaux représentatifs au Ministère des Finances, à savoir Solidaires finances, la CGT Finances, FO Fédération des Finances, la CFDT Finances, la CFTC Finances, l'UNSA et la CFE CGC, a rédigé un communiqué nous informant de cette liquidation du Parc EPAF et a indiqué qu'elle avait quitté la réunion à laquelle la Sous-Direction des politiques sociales, leur avait annoncé la nouvelle, sans concertation des OS. Elle a demandé la convocation d'un CNAS/CTM (Comité National de l'Action Sociale et Comité Technique Ministériel) avec comme point unique à l'ordre du jour le devenir de l'EPAF et ses salariés.

Confinement, fermeture des écoles, télétravail : le stress et la pression qui augmentent

Le président de la République a annoncé dans un discours télévisé du 31 mars dernier, comme chacun sait, le confinement généralisé sur l'ensemble du territoire national du 2 avril au 3 mai 2021 (pour commencer?). Il a notamment annoncé la fermeture des crèches, des écoles, des lycées pour trois semaines et a encore enfoncé le clou à propos du télétravail qui «doit être systématisé partout là où c'est possible».

A la DGFIP, également à la DDFIP 68, en bon soldat, non seulement on accentue l'incitation forte à télétravailler mais également et surtout on imposerait aux télétravailleurs chargés de famille de télétravailler et non de déposer des ASA covid-19 (autorisation d'absence). Bien sûr, nous ne doutons pas que l'administration croit aux talents extraordinaires de ses agents qui sont pour le moins, polychromes. Sérieusement, on se demande si télétravailler tout en assurant le suivi pédagogique à la maison de ses enfants ou/et en prenant soin d'eux, ce n'est pas le nouveau challenge que leur soumet l'administration ! Toujours plus vite, plus haut, plus fort. Pourquoi ne pas organiser des jeux olympiques à la DGFIP pendant qu'on y est !

Ces autorisations d'absence covid-19 octroyées pendant le premier confinement (mars, avril 2020) permettaient de rester chez soi, le salaire versé à la fin du mois (pas de chômage partiel dans la Fonction Publique, nos politiques et hauts fonctionnaires enragent !) avec néanmoins la rétrocession de jours de congés selon un prorata (10 jours congés repris pour une période d'absence ASA allant de 2 à 3 mois)

Un an plus tard, à nouveau en plein confinement, la hiérarchie ferait pression sur les collègues chargés de famille afin qu'ils posent plutôt leurs congés que des ASA covid-19. On sent bien que c'est à contre-cœur que l'administration a mis à nouveau en place ces Autorisations d'absence Covid-19, pour garde d'enfant.

Pire, la CGT Finances publiques 68 a vraiment l'impression que l'on nous fait bien sentir que les ASA Covid, sont un luxe dont on ne peut plus se permettre, alors qu'elles n'ont jamais été franchement la panacée !... Rappelons que le but « vertueux » originel des autorisations d'absence covid-19 était d'éviter de pénaliser les collègues avec des enfants à charge, devant les garder, en posant une majeure partie de leurs congés sur une période de confinement souvent longue de plusieurs semaines voire quelques mois, avec fermeture des établissements d'accueil des enfants(cf confinement de mars, avril, mai 2020).

A nouveau, ces contraintes fortes de se réorganiser pour les parents concernés, parmi lesquels ceux travaillant la DGFIP, ont conduit à des solutions pour le moins insatisfaisantes voire incohérentes, en faisant par exemple garder les enfants par les grands-parents, hélas pas encore tous vaccinés, ou en télétravaillant en mode très dégradé. Une attestation sur l'honneur comme quoi le(ou la) conjoint(e) ne bénéficie pas de son côté d'ASA, suffit en théorie pour bénéficier des ASA Covid pour garde d'enfants, mais en pratique, des contrôles sont souvent effectués par la hiérarchie qui vérifie, parfois avec zèle, si les collègues qui en déposeraient sont dans l'impossibilité de faire autrement...



La fédération CGT Finances demande à ce que :

Les agents devant assurer la garde de leur(s) enfant(s) en raison de la fermeture de leur établissement d'accueil, soient placés en autorisation spéciale d'absence COVID(ASA), y compris pour les collègues en télétravail.